

DECLARATION DU MAITRE D'OUVRAGE DU 10 FEVRIER 2017

Le maître d'ouvrage du projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), SNCF Réseau

- sur requête de la Présidente de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) VFCEA, madame Ilaria CASILLO,
 - Vu la déclaration de monsieur Denis THURIOT - maire de Nevers, lors de la réunion publique du 05 janvier 2017 à Nevers, d'une réduction du temps de trajet entre Nevers et Dijon à 2 heures
 - Vu la déclaration de monsieur André FOURCADE - président du collectif « *Nevers-Dijon en 2h* », lors de la réunion publique du 05 janvier 2017 à Nevers, d'une réduction des temps de parcours entre Nevers et Dijon à 2 heures
 - Vu la motion du Conseil départemental de la Nièvre en date du 23 janvier 2017, demandant à ce que la Commission particulière du débat public VFCEA fasse expertiser la réfection de la voie Nevers-Chagny
 - Vu la déclaration de monsieur Michel NEUGNOT, 1^{er} Vice-président à la Région Bourgogne Franche-Comté au cours de la réunion publique du 27 janvier à Dijon, de valider le principe que la thématique de la réduction des temps de parcours entre Nevers et Chagny soit étudiée pendant le débat public

Considérant que

La perspective de la régénération de la ligne entre Nevers et Chagny et de son amélioration ponctuelle est de plus en plus évoquée lors des rencontres publiques

La perspective d'une réduction du temps de parcours entre Nevers et Chagny est de plus en plus évoquée lors des rencontres publiques

- L'engagement des études complémentaires est nécessaire au bon déroulement du débat public et afin d'apporter les réponses aux différentes interrogations posées à ce sujet

Déclare vouloir mener, avant le 20 mars 2017 - date de clôture du débat public VFCEA, une expertise complémentaire sur la réfection de la voie entre Nevers et Chagny, dont le cahier des charges sera établi avec les membres de la Commission particulière du débat public VFCEA, la mairie de Nevers, le Collectif « *Nevers-Dijon en 2h* », le Conseil départemental de la Nièvre et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le maître d'ouvrage compte rendre publics les résultats et les présenter lors de la réunion publique du 14 mars 2017.

L'expertise complémentaire, diligentée par SNCF Réseau - Maître d'ouvrage sera menée par l'Ingénierie interne de la SNCF sous l'égide de la CPDP, qui garantira à ceux qui l'ont demandée une étude plus poussée et fiable permettant au public d'apprécier les travaux à réaliser (voies et ouvrages) nécessaires à une réduction du temps de parcours.